

AOM 29N



Sites internet

AOM-29-NORD.COM

☎ 02 98 22 10 15

Courriel

aom-nord-finistere@wanadoo.fr

Facebook

[AOM-29-NORD](https://www.facebook.com/AOM-29-NORD)

Sites internet

FNOM.COM**Permanences de l'AOM29N**

au

Cercle de la Marine.

Tous les matins

de 10h00 à 12h00

Le Vendredi :

dossiers maladies professionnelles
(prise de rendez-vous conseillée)

Source Le Télégramme

EDITO**de Patrick Brassat****Rédacteur et concepteur du journal**

*Chers officiers mariniers,
Chers adhérents, chères adhérentes,*

La levée du pont de Recouvrance est toujours un évènement pour les brestoises. Récemment, c'était pour laisser passer la frégate «Auvergne» qui venait se refaire une beauté.

La parution de ce journal est aussi un évènement pour tous les adhérents de l'aom Nord-Finistère.

En effet, la présentation de cette nouvelle édition a été remaniée et repensée pour être plus sobre et agréablement lisible. Nous n'avons pas encore les moyens financiers pour éditer un journal sous forme de presse locale et nous le regrettons. Nous savons que pour certains d'entre vous le support papier reste très apprécié car il permet une lecture à son propre rythme et en plusieurs étapes, plutôt qu'une lecture très furtive sur un d'ordinateur ou un téléphone portable. D'autres auront remarqué les nouveaux liens automatiques possibles vers les sites proposés au fil de la lecture.

Ce journal interne est destiné à vous informer sur les actions de l'association du Nord-Finistère et sur les activités des 37 sections locales. A sa lecture, vous apprécierez certainement de pouvoir identifier d'anciens camarades adhérents à l'aom29N que vous aviez perdu de vue. Sachez que nous pouvons vous aider à vous remettre en relation avec eux.

Pour permettre à nos adhérents qui ne sont pas ou plus à même de recevoir ce journal par mail, le siège de l'aom Nord-Finistère assure la reproduction papier sur demande des présidents de section suivant le besoin. La distribution aux adhérents «non internet» est laissée à la bonne volonté des représentants de chaque section garants de la solidarité.

Bonne lecture et n'hésitez pas à participer à sa rédaction en venant y exprimer vos idées et réflexions.

Amitiés, solidarité.

Conseil d'administration 2024 de l'AOM Nord-Finistère

«Elections et propositions d'actions à mener»

◆ Le premier rendez-vous de l'année pour les membres du conseil d'administration de l'aom Nord-Finistère a eu lieu le 6 janvier. Jean-Pierre Calassou a ouvert la séance en sa qualité de doyen.

Denis Le Page a été reconduit à l'unanimité à la présidence de l'aom Nord-Finistère.

Les fonctions régaliennes et les rôles de chaque membre pour 2024 ont été définis.

La séance s'est poursuivie par des débats constructifs sur des propositions d'actions à mener au cours de la nouvelle année.



De g à dr : Dominique Lamotte - Jean-Paul Le Roux - Jacques Gosselin - Eric Roger - Jean Radzizewski - Jean-Louis Sebille - Patrick Brassat - Catherine Nicolas - Isabelle Taloc - Roger Rolland - Jean-Pierre Calassou - Denis Le Page
Philippe Maingant (Photographe)



Président : Denis LE PAGE

Président adjoint : Dominique LAMOTTE

Porte Drapeau : Catherine NICOLAS

Trésorière : Isabelle TALOC

Trésorier adjoint : Éric ROGER

Secrétaire : Dominique LAMOTTE

Secrétaire Adjoint et Adjoint au fichier adhérents Nécrologie : Roger ROLLAND

Fichier adhérents, Nécrologie : Patrick BRASSAT

Adjoint Fichier adhérents Nécrologie : Roger ROLLAND

Responsable du site internet de l'association : Jean-Pierre CALASSOU

Maladies Professionnelles : Jean-Pierre CALASSOU Adjoint Maladie profess. : Jean RADZIZEWSKI

Relations avec les actifs : Philippe MAINGANT

Relations avec les actifs (zone nord) : Roger ROLLAND

Réseaux sociaux : Alain VANDENBOOMGAERDE

Journal des OM du Nord-Finistère : Patrick BRASSAT

Articles journal « Officier Marinier » : Patrick BRASSAT

Relation avec la FNOM Délégué : Jacques GOSSELIN

Matériel : Denis LE PAGE

Conseiller émérite (non élu au CA) : Jean-Louis SEBILLE

Présidents Honoraires : Jacques GOSSELIN (élu au CA) - Jean-Paul LE ROUX (non élu au CA)

Médaille de la Défense nationale Agrafe «essais nucléaires»

◆ Pour les adhérents qui ont participé aux essais nucléaires et qui souhaitent demander la médaille de la défense nationale, l'aom29N leur propose de les aider pour constituer le dossier et le transmettre au ministère concerné.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'aom29N.



Anxiété amiante

Le point de vue de la situation par Jean-Pierre Calassou en charge des dossiers de l'aom Nord-Finistère

◆ Voilà déjà quelques années que je suis en charge des dossiers «maladies professionnelles» à l'aom Nord-Finistère.

Concernant l'anxiété Amiante, vous savez avec quelle force j'ai œuvré, avec l'aide de notre avocat, pour défendre vos intérêts auprès de notre Fédération nationale et du Ministère des Armées.

Aujourd'hui, je viens dénoncer les propos de la Fédération qui acte des faits dont nous n'avons aucune confirmation écrite. En effet, dans le dernier numéro du journal «L'officier marinier», vous avez pu lire que, suite à une réunion du 23 octobre 2023 à laquelle, malheureusement, notre association du Nord-Finistère n'avait pas été conviée, il semblerait que le Ministère des Armées ait accepté le dépôt de dossiers simplifiés.

Que valent ces déclarations ? Déposer un dossier simplifié entrainerait-il l'acceptation systématique de la proposition ? Mais de quelle indemnisation parle-t-on ? Comme celle proposée à cette association toulonnaise qui semblerait s'être vu proposer la somme de 250 euros par année ? Pourrions-nous la refuser et dans ce cas, quelles pièces devons nous présenter ?

Nous reviendrons très certainement au dossier actuel, car comme l'a toujours affirmé le Ministère, «c'est à l'adhérent de justifier de son exposition à l'amiante». Dans ce cas, les recours auprès de la Commission des Recours des Militaires doivent être introduits dans les délais prévus (2 mois à compter de la notification de la décision).

Les demandes auprès du Ministère sont strictement encadrées en droit, notamment au niveau des délais. En faisant une demande seule, auprès de ce « guichet », vous risquez gros. Passés les délais, vous n'aurez plus le droit de réclamer quoi que ce soit.

Fort de notre expérience dans ce domaine, nous ne conseillerons jamais à une victime de l'amiante de se priver du suivi de son dossier par un cabinet d'avocats compétent en la matière. Nous avons malheureusement trop d'exemples qui attestent qu'à vouloir « s'en sortir tout seul » on se retrouve bien souvent « le bec dans l'eau ».

Nous promettre une simplification sans avoir la certitude que la Direction des Affaires Juridiques du Ministère des Armées ne bloquera pas la plupart des demandes si le nombre de celles-ci devaient augmenter est un espoir sans suite que nous avons trop souvent dû abandonner.

Je compare cet esprit au mythe de Sisyphe qui fut condamné à pousser un énorme rocher jusqu'au sommet d'une montagne. A peine croit-il le but atteint, le rocher roulait jusqu'au pied du versant d'où il devait le remonter...

Monsieur le Conseiller de la FNOM, il serait bon, à l'avenir, de n'écrire que ce dont vous êtes sûr de pouvoir en assurer la concrétisation... sans attendre le contre-ordre.

Chers camarades, je vous le redis, ne croyez pas ces chimères qui vous font croire que tout sera facile.

Si vous le souhaitez et après avoir pris l'avis de notre avocat, nous continuerons de composer le dossier actuel avec lequel nous obtenons de bons résultats, jusqu'au jour où nous aurons une décision définitive du Ministère des Armées... ce qui n'est pas près d'arriver... Maintenant, à chacun de prendre ses responsabilités.

Les représentants des usagers de l'Hôpital des Armées «Clermont Tonnerre»

(par Yvon Abautret, représentant des usagers)

Les représentants des usagers

◆ Qui sont-ils ?

Ils sont bénévoles issus d'associations agréées en santé, et sont tenus au secret professionnel. Ils sont présents dans différentes commissions, groupes de travail de l'hôpital.

Que font-ils ?

Ils travaillent au respect des droits des patients, des familles et/ou des proches, à l'accueil, à la qualité et à la sécurité des soins.

Ils peuvent vous accompagner (ex : vous orienter dans vos démarches, vous accompagner en médiation...) et faire valoir vos droits lors des réunions de la Commission Des Usagers (CDU).*

En commission, ils prennent connaissance des courriers des patients ou des familles, afin de proposer des actions d'amélioration en partenariat avec la direction et les professionnels de santé.

Pour les contacter :

Rendez-vous à l'accueil de l'établissement.

* CDU : Commission des usagers :

Composée de représentants des usagers, de la direction de l'hôpital et des professionnels de santé, c'est un lieu d'observation et de proposition d'amélioration de la prise en charge des patients, familles et/ou proches.

Elle analyse, entre autres, les réclamations des personnes, s'appuie sur les questionnaires de satisfaction remplis par les patients pour améliorer leurs conditions d'accueil et leur parcours à l'hôpital.



Escale du Ponant (Cercle)

Mise à jour des cartes d'adhérents du Cercle en 2024

◆ Cette année a lieu une vérification totale de chaque dossier de renouvellement ou demande de carte d'adhérent au cercle de la base de défense de Brest / Lorient afin de s'assurer que les personnes justifient bien du droit d'adhésion.

Cela fait maintenant 10 ans que le fichier adhérents n'a pas été mis à jour.

Ces documents sont scannés et enregistrés afin de ne plus avoir à redemander aux adhérents la justification de leur droit.



Récapitulatif des pièces à fournir selon votre situation que ce soit pour un renouvellement ou une première adhésion :

Pour toutes catégories :

- une copie du livret de famille, certificat de concubinage ou pacs
- une photocopie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité
- une photo d'identité couleur récente (adhérent et conjoint)

et pour

- **les réservistes** :
contrat de réserve en cours de validité avec dates
- **les retraités militaires et veuves** :
copie du titre de pension ou réversion
- **les anciens combattants** :
carte du combattant
- **2ème section ou Honorariat** :
une décision d'admission
- **les pupilles de la Nation** :
carte de pupille

◆ Le prix de l'électricité en hausse

Les tarifs de base vont augmenter de 8,6 % et ceux des heures pleines et heures creuses de 9,8%. Cette hausse devrait se poursuivre.

◆ Hausse du prix du tabac

Plusieurs références voient leurs prix augmenter jusqu'à un euros pour certains paquets. Augmentation du prix des péages : Une hausse de 2,7 en moyenne

◆ Le taux du livret d'épargne populaire moins avantageux

Le taux du LEP passé de 6% à 5%. Le taux du livret A est maintenu à 3% jusqu'en 2025. Cette hausse devrait se poursuivre.

◆ Les tarifs du gaz en baisse

Les prix repérés du gaz devraient baisser. A titre indicatif pour la consommation de gaz destinée à la cuisson, à l'eau chaude et au chauffage diminue de 9,16 € (hors taxe) par MWh.

◆ Montant net social

Sur tous les bulletins de paie figure désormais le montant net social qui va servir pour les demandes relatives à la prime d'activité ou du RSA

◆ Revalorisation de la gratification minimale des stages

Les élèves et étudiants en stage de 2 mois ou plus verront leur gratification augmenter de 7 % en 2024. Pour un stage à temps plein, cela représente une augmentation de 40 à 50 € par mois.



◆ Pension de retraite : Hausse ou diminution ?

Le revalorisation des retraites de 5,3% c'est une bonne nouvelle pour les pensionnés. Malgré cela le montant du mois du février va peut-être baisser. Pour simplement, car trois prélèvements sociaux augmentent, eux aussi. La baisse sera proportionnelle au taux d'imposition de chaque senior. (CSG, Casa et CRDS).

◆ Modification du tarif des VTC et taxi

Les utilisateurs de VTC doivent désormais s'acquitter d'au moins 10,60 € pour une course. Le tarif des taxi augmente aussi au 1er Février, le tarif minimum est fixé à 8 €.

◆ Chèque Energie

Le chèque énergie versé le 21 avril 2023 à 5,6 millions de foyers, pour les aider à payer leurs factures d'électricité et de gaz, expire le 31 mars 2024. Un nouveau chèque énergie pour le reste de l'année 2024 sera prochainement envoyé par courrier aux ménages concernés afin de faire face à la hausse des prix de l'énergie.

◆ MaPrimeRénov' évolue :

Les nouvelles dispositions pour 2024

Depuis le 1er janvier 2024, le dispositif est orienté vers deux types de travaux : **les rénovations dites d'ampleur et l'installation d'équipements de chauffage à énergie renouvelable ou d'eau chaude sanitaire.**

Le montant de l'aide dont vous pouvez bénéficier dépend des ressources de votre ménage et du nombre de niveaux que votre projet de travaux permet de gagner sur le diagnostic de performance énergétique de votre logement. Par exemple, pour les ménages « aux ressources très modestes » qui rénovent un logement pouvant être considéré comme une « passoire énergétique » (un logement dont le DPE est classé F ou G), la prise en charge peut désormais atteindre jusqu'à **90 % de 70 000 € de travaux hors taxes** (contre 50 % de 35 000 €, en 2023).

◆ Vacances de printemps

Zone A du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024

Zone B du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024

Zone C du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.



Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

FGR-FP 20 rue de Vignon 75009 PARIS
01 47 42 80 13 - www.fgrfp.org



Non au doublement des franchises et participations forfaitaires aux frais de santé

Les 9 organisations de retraités ont pris connaissance du discours de politique générale du nouveau Premier Ministre Gabriel Attal qui confirme le doublement du montant des franchises et participations forfaitaires restant à charge des assurés sociaux sur les actes médicaux, les médicaments prescrits, les actes de biologie et de radiologie, les actes paramédicaux et les transports sanitaires. Cette décision alourdit le reste à charge pesant sur les personnes retraitées de 800 millions d'euros.

En outre, le plafonnement annuel à 50 euros de la franchise, jusqu'alors applicable pour l'ensemble des assurés sociaux assujettis à la franchise, ne subsisterait que pour les assurés sociaux en affection de longue durée (ALD). Plus aucun plafond annuel aux franchises médicales ne serait prévu pour les autres assurés.

Outre le fait qu'elles culpabilisent les assurés, ces mesures s'ajoutent à une série d'augmentations, qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages et fait craindre une augmentation du renoncement aux soins pour les assurés les plus modestes, en particulier les retraités :

- Hausse des cotisations de complémentaires santé pour 2024 à la suite notamment des transferts de charges de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance maladie complémentaire et du déploiement de la réforme du 100 % santé, particulièrement inégalitaire et onéreuse.
- Tendance à l'augmentation des dépassements d'honoraires à la charge des assurés sociaux et crainte d'une hausse du reste à charge pour les ménages, notamment pour les soins dentaires.
- Disparités en matière de reste à charge à l'échelle du territoire en particulier en fonction de l'âge.

Les 9 organisations de retraités exigent donc le retrait des 3 projets de décrets visant à définir les modalités de fixation du montant des franchises, à l'instar de la majorité du Conseil de la CNAM réuni le 1^{er} février.

Paris le 6 février 2024

◆ Publié le 11 décembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

« Peu importe nos moyens, on doit tous pouvoir être défendus. » C'est le slogan de la campagne de communication que lance le ministère de la Justice pour faire connaître l'aide juridictionnelle et le nouveau service en ligne facilitant son accès. Qu'est-ce que l'aide juridictionnelle et comment fonctionne cette nouvelle assistance en ligne ? Service-Public.fr vous éclaire.

L'aide juridictionnelle est un dispositif permettant à toute personne dont les ressources sont insuffisantes de bénéficier d'une aide de l'État en matière juridique. Frais d'avocats, de notaires, de commissaires de justice... vous pouvez faire appel à l'aide juridictionnelle pour tous types de procédures, les frais seront pris en charge totalement ou en partie, selon votre situation. L'aide est versée directement aux professionnels du droit auxquels vous avez recours.

Après plusieurs années d'expérimentation et un déploiement progressif auprès des tribunaux, le téléservice permettant de recourir plus facilement à l'aide juridictionnelle est opérationnel.

Comment accéder au service en ligne ?

La plateforme « L'aide juridictionnelle » facilite les démarches auprès de l'État pour la prise en charge de vos frais de justice et permet de réduire les délais de traitement par les agents des tribunaux.

Vous pouvez faire une demande en ligne si vous souhaitez saisir la justice ou si vous êtes convoqué devant un tribunal français de première instance ou une cour d'appel (à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Saint-Pierre-et-Miquelon).

Rendez-vous sur le site **JUSTICE.FR** et choisissez « Faire une demande d'aide juridictionnelle ».

Ou accédez directement au **portail de l'aide juridictionnelle** sur lequel vous pourrez vous connecter via France Connect puis démarrer votre démarche.

Votre demande est pré-remplie grâce aux informations fournies par FranceConnect et la direction

générale des Finances publiques. Vous pourrez accéder au suivi en ligne de votre demande 24h/24h depuis votre espace personnel.

À savoir : pour certaines juridictions, pour devrez faire une demande par courrier ou en main propre (formulaires disponibles sur le téléservice). Un accompagnement à la démarche d'aide juridictionnelle peut aussi être proposé par les tribunaux.

Quels sont les frais couverts par l'aide juridictionnelle ?

L'aide juridictionnelle couvre les frais suivants :

- les honoraires des avocats, des notaires et des commissaires de justice ;
- les frais de convocation par commissaire de justice ;
- les frais liés au déroulement de la procédure judiciaire ; les frais liés à l'exécution de la décision de justice.

Attention, elle ne couvre pas les sommes d'argent que vous pouvez être condamné à payer (dommages et intérêts, amendes, etc.).

Pour en savoir plus sur l'aide juridictionnelle, vérifier votre éligibilité ou estimer les montants de l'aide, consultez la fiche de Service-Public.fr : **Aide juridictionnelle**

Rappel : le **3039** est un numéro gratuit et anonyme qui vous accompagne pour accomplir une démarche juridique ou trouver un professionnel ; vous pouvez aussi vous rendre dans les **point-justice**

À noter : grâce au dispositif en ligne déployé sur toute la France pour la demande d'aide juridictionnelle, 59 % des décisions de justice sont rendues en moins de 5 jours.

JUSTICE.FR

PORTAIL DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE



Activités des sections

IROISE

◆ La section Iroise, présidée par Alain Casareggio, qui regroupe depuis 2011 les six communes de la Presqu'île de Crozon, a l'habitude chaque année, pour son assemblée générale, de réunir ses membres dans une commune différente.

Ce 20 janvier 2024 c'est Roscanvel qui accueillait cette 13ème assemblée en présence de Denis Le Page, président de l'association du Nord-Finistère.

Concernant les effectifs : Une seule nouvelle adhésion pour 3 décès, mais nous ne désespérons pas d'inverser la tendance.

Nos membres ont salué le travail remarquable du Bureau de l'AOM du Nord-Finistère.

Un pot de l'amitié offert par la municipalité a clos la réunion avant un succulent déjeuner servi sur place.

(source : aom29N).



de g à dr : Michel GUILLOCHON - Thierry PAPIN - Denis LE PAGE - Alain CASAREGGIO - Marie Noelle PELLEAU - Daniel NOEL-CHERRY

PLABENNEC

◆ L'Assemblée générale de la section de Plabennec, Plouvien et Kersaint-Plabennec s'est tenue le 09 décembre, sous la Présidence de Michel Léost, en présence de Jean-Marie Ferran, Président de L'UNC de Plabennec.

Après les mots de bienvenue un hommage a été rendu à la mémoire de trois adhérents décédés durant l'année, ainsi qu'aux militaires récemment disparus en opérations.

L'effectif est stable et compte 85 adhérents.

La trésorerie présentée par le Vice-président et Trésorier est saine.

Le bureau reste inchangé avec Michel Léost, Président, Hervé Le Droumaguet, Vice président / Trésorier et Eric Dupic, Secrétaire.

Rejoints par les épouses pour le pot de l'amitié, quarante-quatre personnes ont gagné le restaurant des Voyageurs pour partager un déjeuner convivial.

(source : Le Télégramme et aom29N)



de g à dr : Eric DUPIC - Gérard AURENCHE - Jean-Louis CITHAREL - Albert BREGEON - Michel LÉOST - Hervé LE DROUGMAGUET

Activités des sections

BAIE DE MORLAIX

◆ La section Baie de Morlaix a participé aux cérémonies commémoratives des 26 et 28 janvier à Morlaix avec la présence de Jean Postic Porte-drapeau et de son président Jean-Luc Chantrel.

Le 26 janvier, la Ville de Morlaix a commémoré le 80ème anniversaire de la prise d'otage du 26 décembre 1943. La cérémonie s'est déroulée en deux temps.

D'abord à la stèle près de l'aéroport de Ploujean, où furent retenus les 60 otages avant d'être déportés, 32 ne reviendront pas, leurs noms sont gravés sur la stèle. Puis avec la participation des collégiens des quatre collèges de Morlaix, la deuxième partie de la cérémonie a eu lieu sur la place des Otages où furent rassemblés les six cents prisonniers (pour interrogatoires et choix des otages).

◆ La section « Baie de Morlaix » a tenu son assemblée générale le 04 février 2024 à Morlaix sous la présidence de Jean-Luc Chantrel. Une trentaine de personnes étaient présentes. .

Christophe Suire va assurer les fonctions de trésorier, en remplacement de Jean-Paul Le Roux qui a reçu quitus pour la gestion des finances de la section.

La section accueille désormais les adhérents de la section de Plougasnou, fusion effective depuis le 13 février.

La section est dépositaire de cinq drapeaux (Morlaix, Carantec, Taulé-Locquénolé-Henvic, Lanmeur et Plougasnou). Jean Postic assure la représentation de la section aux cérémonies patriotiques de Morlaix. La section va être reconnue au même titre que les autres associations patriotiques de Morlaix

Le 28 janvier, ce fut la cérémonie de commémoration du 81ème anniversaire du bombardement du viaduc de Morlaix, en mémoire des 67 victimes civiles dont 39 enfants de l'école Notre Dame de Lourdes et leur institutrice.

(source : aom29N)



et ses environs.

Point positif, les effectifs de la section sont de 115 adhérents qui résident principalement sur le territoire de Morlaix Communauté. Le tarif des cotisations reste inchangé.

La conférence des présidents de l'AOM29N a été évoquée. Ce qui a permis de rappeler les actions en cours amiante, essais nucléaires. Jean-Paul Le Roux a réexpliqué l'importance de ces actions.

Les adhérents présents qui n'ont pas ou ne pratiquent pas internet ont fait part de leur intérêt aux exemplaires du «Journal des officiers marins du Nord-Finistère». L'effort sera poursuivi pour le distribuer au plus grand nombre.

A l'issue, un pot de l'amitié a été servi suivi d'un repas qui a été apprécié par tous les participants.

(source : aom29N)



Activités des sections

GUILERS

◆ L'assemblée générale de la section des officiers mariniers de Guilers-Bohars s'est tenue à Bohars le 21 janvier, en présence de nombreux adhérents et de Thierry Colas, adjoint municipal de Guilers, et Bruno Dutertre, délégué défense de Bohars.

Le président, Hervé Corduan, est revenu sur l'année écoulée : « 2023 a été l'année des retrouvailles, avec, au mois de juin, une méga paella pour 70 convives, et le cochon grillé du 11 Novembre, qui a réuni 90 participants ».

Au programme de 2024, un méchoui le 23 juin, «un cochon grillé patriotique» le 11 Novembre, mais

aussi le 80e anniversaire de la libération de Guilers et du débarquement et de la bataille de Normandie. Les membres du bureau : Hervé Corduan, président, Christian Le Loire vice président, Serge Morvan secrétaire, Françoise Baudoin trésorière, Antoine Le Pors trésorier adjoint, et Sandrine Marlin et Patrick Puisinat responsables repas.

(source : Le Télégramme et aom29N)



de g à dr : Alain LE LANN - Antoine LE PORS - Françoise BAUDOIN - Hervé CORDUAN Thierry COLAS - Bruno DUTERTRE

KERLOUAN

◆ Les officiers mariniers en retraite et veuves de l'association de Kerlouan, regroupant une trentaine de participants, se sont réunis le 20 janvier sous la présidence de Bernard Jambou et en présence de Mr Gérard Mitchovitch, correspondant défense.

Le président a présenté le bilan des effectifs : 76 adhérents et 5 en EPHAD. Après le bilan des activités en 2023 le président a fait part des projets pour l'année en cours dont une sortie prévue courant juin. Les dossiers traités ont été les suivants : Compte rendu de l'assemblée des présidents à Saint Renan, maladies professionnelles (anxiété amiante), prestations d'action sociale, évolution du point d'indice de la pension militaire d'invalidité, allocation de reconnaissance du combattant, fin des chèques vacances, port des médailles. La préparation de la cérémonie, prévue le 29 avril, à la mémoire des marins canadiens décédés lors du naufrage du HMCS Athabaskan le 29 avril 1944, a également été évoquée.

Le rapport financier a été présenté et les comptes ont été approuvés à l'unanimité. Il a été procédé à l'élection du tiers sortant. Le bureau reste inchangé

et se compose de Bernard Jambou, président, Alain Guézénoc, vice-président, Jean Yves Caradec, trésorier et Jean Yves Le Hir secrétaire. Le président a rappelé que l'association bénéficie d'un bureau dans la maison des associations et qu'il est possible de prendre rendezvous pour tout problème rencontré.

Avant un repas regroupant 54 participants pris en commun avec les adhérents de l'Unc, les adhérents se sont retrouvés devant le verre de l'amitié.

(source : aom29N)



Activités des sections

LESNEVEN

◆ Une cinquantaine d'adhérents, sur les 124 de la section de Lesneven, étaient présents pour assister à l'assemblée générale qui se déroulait le samedi 3 février à Plouider sous la présidence de Joseph Habasque et en présence de Denis Le Page président de l'aom du Nord Finistère.

Le président a souligné que depuis quelques années les effectifs restent stables et a fait part du rapport moral en rappelant les activités de 2023 et le programme pour 2024, tandis que le trésorier Eric Péron a fait présenter le bilan financier.

Denis le Page a commenté la conférence des présidents du 18 novembre 2023 à Saint-Renan.

Joseph Habasque ayant annoncé son désir de quitter la présidence, le conseil d'administration s'est réuni à l'issue de la réunion pour élire un nouveau bureau :

Présidente : Catherine Girod - Vice-Président : Joseph Habasque - Trésorier : Eric Péron - Trésorier adjoint : Jean-Paul Le Jeune - Secrétaire : Laurent Plantec - Porte-drapeau : Raymond Le Vourch - Porte-drapeau adjoint : Albert Morry

La journée s'est poursuivie par un repas pris dans une excellente ambiance et qui a réuni 74 convives.

(source : Le Télégramme et aom29N)



De g à dr: Eric Péron / Joseph Habasque / Catherine Girod
Debout : Denis Le Page

◆ Le 6 janvier, 62 adhérents de la section de Lesneven se sont retrouvés pour un moment de convivialité au tour de la galette des Rois.

L'après-midi était également agrémenté d'une tombola avec de nombreux lots.

(source : aom29N)



Activités des sections

BREST

◆ L'assemblée générale de la section de Brest, présidée par **Joseph Krapez**, s'est déroulée le 14 janvier au matin à l'Espace Oasis du Cercle de la Marine en présence de **Denis Le Page**, président de l'Association des Officiers mariniers du Nord-Finistère. Etait également présent **Éric Guellec**, adjoint au maire chargé des associations patriotiques et des anciens combattants.

Après avoir remercié les personnes présentes pour leur fidélité à la section, le président a demandé une minute de silence en mémoire des adhérents décédés et des militaires morts en service, avec une

pensée particulière pour Jean-Pierre Roby, ancien président de la section, et Jean Guengant, président adjoint d'honneur, décédés en 2023.

À ce jour, la section compte 364 adhérents. **Denis Le Page** a présenté les actualités de l'association et de la fédération, tandis que **Jacques Redon** a présenté un bilan financier en équilibre.

Cette assemblée générale s'est conclue par la passation de suite à la présidence, Denis Le Page succède à Joseph Krapez qui prend les fonctions de porte-drapeau.

(source : Le Télégramme et aom29N)



Joseph Krapez (au premier rang, cinquième à gauche) cède la fonction de président à **Denis Le Page**, à sa gauche, et devient porte-drapeau de la section de Brest.

OUESSANT

◆ Le 3 Janvier, une délégation de la section OUESSANT présidée par Raymond Le Gall, s'est rendue à l'EHPAD pour présenter ses vœux à notre Président d'Honneur **Alex BARS** en présence de Mr le maire Denis PALLUEL, avec qui il a travaillé comme 1er adjoint, et de quelques amis venus fêter l'anniversaire de sa femme.

Le 10 février, les adhérents se sont réunis en assemblée générale et a vu Roland Rio intégrer le bureau en remplacement de Marcel Malgorn.

(source : aom29N)



Mr et Mme BARS (assis) et Mr le Maire.

Activités des sections

SAINT RENAN

◆ L'assemblée générale de la section de Saint-Renan s'est déroulée le 21 janvier 2024 en présence de Monsieur Gilles Mounier, maire de saint Renan, Mme Françoise Haoulati-Kerebel, adjointe aux affaires patriotiques, de Jean Pierre Calassou, représentant l'AOM Brest et d'une soixantaine d'adhérents. La séance a été ouverte par le président de la section, Michel Fumaz, en observant, au préalable, un instant de recueillement en mémoire des disparus. Après une présentation du nouveau bureau national de la FNOM et du nouveau président Christian Lombardo élu, un point a été fait sur l'évolution des effectifs globaux. Les activités réalisées par l'AOM Brest, les permanences, ainsi qu'une revue des effectifs de l'association brestoïse ont été présentées. Cela fait apparaître une baisse notable aux niveaux nationaux et locaux à laquelle nous devons être attentifs. Une rétrospective des activités de la section a rappelé des très bons souvenirs. Ce fut avec les 2 repas en mai et octobre 2023 gérés par les membres du bureau agréments d'une marche et de chants.

Nous avons souligné la participation du porte drapeau et de nombreux membres aux cérémonies patriotiques du 8 mai, 18 juin et 11 novembre.

L'intervention de Jean Pierre Calassou, chargé des maladies professionnelles au sein de l'AOM 29, a été très appréciée des adhérents présents de par son analyse et sa volonté de faire avancer les dossiers en cours. De nombreuses questions lui ont été soumises et des rendez-vous ont été pris.

Le bilan financier exposé par le trésorier Mick Gillmann a été validé par l'assemblée.

Un point sur les effectifs très stables depuis 2020 avec près de 120 adhérents, a été exposé par le secrétaire Serge Le Goff.

Un pot a clôturé cette assemblée générale avant de rejoindre un moment de convivialité fort sympathique autour d'un Kig Ar farz organisé par le Rugby Club de saint Renan.

(source : Le Télégramme et aom29N)



De g à dr : Michael GILLMANN, trésorier, Serge LE GOFF, secrétaire, Lionel DUCLOS, vice-président, Michel FUMAZ, président, Jean-Pierre CALASSOU, AOM29N, le maire Gilles MOUNIER, Françoise HAOULATI, adjointe au maire.



Le porte-drapeau et Michel Fumaz

GUISSENY

◆ L'Union Nationale des Combattants et les OFFICIERS-MARINIERS de GUISSÉNY



COUSCOUS ROYAL



Ouvert à tous. Lundi 1er avril (lundi de Pâques)

A partir de 11h 30 à emporter (12 €) - 12h 00 sur place (13€)

Maison communale de Guissény.

Menu : couscous, dessert, café (boissons en plus)

Sur réservation avant le 25 mars auprès de :

* Mr CLOAREC Jean-Yves au : 02 98 25 65 01

* Mr GUEN Noël au : 06 09 92 82 19

par mail : noel.guen@laposte.net



CORSEN

◆ Dimanche 21 janvier, se tenait, au Kruguel, l'assemblée générale de la section CORSEN forte de 90 adhérents.

Le président Francis Férelloc est revenu sur la vie de la section en 2023, alors que le secrétaire, dans son rapport moral, a présenté les objectifs pour 2024, avec quelques dates à retenir, comme en mai la cérémonie d'hommage aux marins morts pour la France, mais aussi la participation les 29 et 30 juin au 80e anniversaire de la libération de la pointe du Corsen, Corsen 2024, organisé par l'UNC de Plouarzel-Ploumoguier, et de Lampaul-Plouarzel.

Jean Radziszewski, membre du conseil d'administration de l'AOM Nord-Finistère, est intervenu pour parler des maladies professionnelles et notamment de l'amiante.

Il a indiqué que, pour l'instant, c'est encore aux demandeurs de justifier leur exposition à l'amiante, dossier laborieux à établir. Pour ce faire, l'Association des Officiers Mariniers du Nord Finistère assure des permanences à Brest.

(source : Le Télégramme et aom29N)



LE RELECQ-KERHUON

◆ Le dimanche 21 janvier, la section du Relecq Kerhuon a tenu son assemblée générale à l'invitation d'Eric Roger, le président depuis sept ans.

La section compte 68 adhérents et veuves : « Nous avons pour objectif de maintenir cet effectif et d'accueillir de nouveaux adhérents ».

Lors de cette assemblée, ont été entérinés les bilans de l'année passée et le remplacement de Georges Allain par Jean-Yves Ruch pour la tenue de la trésorerie, et l'entrée dans le conseil d'administration d'Eric Trelu.

Dominique Lamotte, président adjoint de l'association des officiers marins du Nord Finistère, a présenté le bilan sur les maladies professionnelles, notamment sur l'anxiété et les maladies liées à l'amiante. Ces pathologies sont dorénavant reconnues comme des maladies professionnelles pour les marins et militaires.

(source : Le Télégramme et aom29N)



De g à dr : Marie-Thérèse PENSART - Georges ALAIN - Dominique LAMOTTE (aom29N) - Eric ROGER - Jean-Marcel ROLLAND - Jean-Yves RUCH - Edouard ROLLAND - Maurice RONVEL - Jean DERRIEN

L'HÔPITAL-CAMFROUT

◆ Il n'existe plus qu'une seule section d'officiers mariniers et veuves dans les pays de Daoulas et du Faou. L'assemblée générale, qui s'est tenue, salle Houat, ce dimanche 28 janvier 2024 en matinée, a validé les nouveaux statuts.

« Après les officiers mariniers de la commune du Faou, ce sont aux 27 officiers mariniers des communes de Daoulas, Logonna-Daoulas et L'Hôpital-Camfrot de se retrouver au sein de la même section. Nous avons obtenu l'accord de l'association du Nord-Finistère des officiers mariniers, explique Alain

Wichorski, président. Nous sommes désormais 88 adhérents ».

Christian Billiaux, jusqu'ici président de l'association de Logonna-Daoulas, reste au bureau comme responsable de secteur et porte-drapeau. Christine Wallas est nommée trésorière, Gérard Wallas, secrétaire, Hervé Rambert et Bruno Moallic sont désignés comme porte-drapeaux.

(source : Le Télégramme et aom29N)



GOUESNOU

◆ L'assemblée générale de la section de Gouesnou s'est tenue, le 10 décembre 2023, au centre Queffelec, sous la présidence de Marc Privé et en présence de Jean-Louis Sebillé, conseiller émérite de l'AOM 29N, et de Philippe Nouris, conseiller municipal délégué aux associations patriotiques.

Après l'adoption des bilans, Jean-Louis Sebillé est revenu sur la situation des dossiers amiante.

Enfin, Patrick BESPEA ayant décidé de quitter le bureau, l'assemblée a élu un nouveau membre, Alain Vandenboomgaerde, au conseil d'administration.

(source : Le Télégramme et aom29N)



De g à dr : Marc PRIVÉ - Joël LAURENT - Mr NOURIS (conseiller communal)
Jean-Louis SEBILLE (AOM29N) - Aude DALIDEC - Jean-Luc OSMOND

Activités des sections

PLOUZANÉ

◆ La section des officiers marins de Plouzané qui compte 250 adhérents, a un nouveau président, en la personne de Serge Giscos, depuis janvier 2024. À l'occasion de la galette des Rois du 19 janvier 2024 à Plouzané, il a rendu hommage au travail réalisé, pendant plus de dix ans, par l'ancien président, Éric Barbier : « Je vais poursuivre l'engagement de mon prédécesseur. Ainsi, cette année sera marquée par les commémorations de la Libération et par les traditionnels rendez-vous du 8 Mai et du 11 Novembre », précise-t-il.

Par ailleurs, trois repas seront organisés au rythme des saisons, avec, en mars, celui du printemps, un autre champêtre, en juin, et un dernier, en octobre. « Nous avons la volonté de garder un esprit convivial qui fait le succès de la section, créée il y a 45 ans. Une belle longévité, qui vient d'être soulignée par les 92 printemps du doyen », souligne Serge Giscos.
(source : Le Télégramme et aom29N)



Le membres du bureau 2024

de gauche à droite : Joseph LE HOUEROU - Jean-François MONAT - Serge PÉTON - Claude MARGUERES - Jean-Paul MERCIER - Serge GISCOS - Jeannine GROUZELLE - Pascal DRÉVILLON - Bernard CARIOU - Gwenaél KERDRAON - Michel DAGORN

◆ Association des Officiers Marins de PLOUZANÉ, LOCMARIA-PLOUZANÉ et PLOUGONVELIN

REPAS DE PRINTEMPS

IMPORTANT : Ne pas oublier les couverts : assiettes, verres, couteaux, fourchettes et petites cuillères.

Vendredi 12 AVRIL 2024

L'association organise un **Bœuf en daube** à la salle de Trémaïdic à Plouzané pour les membres et leurs amis .

LA SOIREE DEBUTERA A 19h30

Le prix du repas est fixé à **25 €**

MENU

Apéritifs

Bœuf en daube et sa garniture

Fromage

Gâteau

Rosé, Rouge, Eau minérale

Café Tisane




NOTRE GO DU SOLEIL, ORGANISE UNE ANIMATION, PREVOIR DE LA MONNAIE INSCRIPTIONS jusqu'au Vendredi 5 Avril 2024

Auprès de :

Bernard CARIOU	Lieu dit Mescouezel - LOCMARIA PLOUZANE	06 49 22 87 62
Michel DAGORN	8 rue Eugène Le Roy - BREST	02 98 49 78 63
André CALMETTES	64 bis rue du LANNOU – PLOUGONVELIN	06 68 14 90 74

Inscrivez-vous de préférence par internet à l'adresse mail suivante :

presidentaomplouzane@gmail.com
Règlement par chèque de préférence 

Activités des sections

LE FOLGOËT

◆ La section du Folgoët présidée par Jean Herrou a tenu son assemblée générale le 3 février 2024 devant une trentaine d'adhérents, en présence du maire Pascal Kerboul.

Après avoir accueilli l'assemblée, le président a abordé les sujets de préoccupation du moment, notamment le pouvoir d'achat, les dossiers « anxiété amiante » et la suppression des chèques-vacances pour les retraités. Il a ensuite rendu compte de la conférence des présidents qui a eu lieu à Saint-Renan fin janvier, et relevé la stabilité des effectifs

de l'association avec 76 adhérents dont deux nouveaux.

Le président a ensuite présenté les projets 2024, en particulier la journée des adhérents le 1er juin, la participation aux cérémonies patriotiques du 8-Mai et du 11-Novembre et la conférence des présidents programmée cette année par la section Kernic. Un moment de convivialité a clôturé cette assemblée générale.

source : Le Télégramme et aom29N)



PORTSALL

◆ L'assemblée générale des officiers marins de Portsall-Landunvez s'est tenue le 28 janvier 2024, au Bélvédère de Portsall, à Ploudalmézeau, sous la présidence de Joseph Le Meur, en présence du maire, Marguerite Lamour, des conseillers municipaux délégués à la défense, Paul Wallner pour Ploudalmézeau, et Benoît Le Jeune pour Landunvez.

Avec un effectif de 85 adhérents, la section est tou-

jours bien représentée dans le secteur.

« Président depuis quatorze ans avec aussi les fonctions de trésorier et de secrétaire depuis plusieurs années, Joseph Le Meur a lancé un appel à volontaires pour rejoindre le bureau, qui n'est composé que de lui-même et de Thierry Prigent, vice-président ».

source : Le Télégramme et aom29N)



Les officiers marins de Portsall et Landunvez, autour de Joseph Le Meur et Thierry Prigent (deuxième et troisième à gauche au premier plan)

BOURG-BLANC

◆ La section de Bourg-Blanc a tenu son assemblée générale, le 28 janvier. Le président, Dominique Lijour, a présenté le bilan des activités et des manifestations en 2023. Les responsables ont fait le point sur les nouveautés administratives : cotisations, comité social, conditions de prise en charge des maladies professionnelles, maladies nucléaires, anxiété amiante... En 2024, la section participera aussi aux cérémonies patriotiques de Plouvien.

Actuellement, la section compte 25 adhérents, et les responsables de la section souhaiteraient l'adhésion de personnes actuellement en activité. Patrick Desfeuillet, trésorier, a présenté une situation financière saine.

(source : Le Télégramme et aom29N)



PLOUNÉOUR-BRIGNOGAN

◆ L'assemblée générale de la section de Plounéour-Brignogan-Plages s'est tenue le 3 février. Une réunion qui s'est faite en présence d'une trentaine de membres et sous la présidence de ses deux coprésidents, Jacques Abiven et Jean-Louis Brunet. L'effectif reste stable avec 44 adhérents, dont onze veuves et trois sympathisants. Les principales discussions ont porté sur la procédure assouplie pour monter un dossier d'indemnisation pour préjudice moral, notamment dans les cas d'exposition à l'amiante.

«Il s'avère que de nombreux marins n'osent pas ou hésitent encore, alors qu'ils ont largement de quoi justifier de leur présence en milieu confiné sur les bateaux construits avant les années 90», a expliqué Jean-Louis Brunet. Déjà engagé dans cette procédure, il invite ses adhérents à en faire de même. «Il y a des bénévoles disponibles et très compétents à l'Aom 29N (Association des officiers marins du Finistère) pour guider et aider dans cette démarche» assure-t-il.

(source : Le Télégramme et aom29N)



Jean-Louis Brunet (extrémité gauche) et Jacques Abiven (extrémité droite).

SAINT-POL-DE-LÉON

◆ Sur convocation de son président Yvon Priou, le conseil d'administration de la section de Saint-Pol-de-Léon s'est réuni début janvier dans le local des associations patriotiques.

La composition du bureau pour 2024 est la suivante:
Président : Yvon Priou - Vice-Président : Roger Rolland - Trésorier : Bruno Picart - Secrétaire : Patrick Brassat - Porte-drapeau titulaire : Serge Postec - Porte-drapeau suppléant : Gérard Prigent - Membres et délégués de secteur : Françoise Lagarde - Jean-Vincent Quéré - Olivier Féron - Jean-Christophe Hondareyte - André Guillemot.

Les tâches de chaque membre ont été définies.

Une liste des adhérents sera transmise à tous les cotisants. Par discrétion, celle-ci ne mentionnera pas les coordonnées téléphoniques ou mail. Si besoin, s'adresser au secrétaire pour mise en relation. Les coordonnées des membres du bureau seront également communiquées. Il a été décidé de rendre visite pour la nouvelle année au doyen des officiers marins de la section et à toutes les veuves. Une boîte de chocolats «Pompon de Brest» leur sera offerte.

Un déplacement spécial vers l'île de Batz pour visiter une adhérente est prévu.

Comme tous les ans, un repas traiteur sera organisé localement.

Différentes idées ont été abordées :

Sortie Lac Guerlédan - Visites à Brest : Musée de la guerre 39/45, Musée Sous-Marins, Les Capucins, etc...

Continuité des échanges avec la PMM et participation journée Uniformes/Jeunesse à St Pol.

En fin de réunion, le président a rappelé l'importance de l'esprit de convivialité chère aux officiers marins et encourage tous les adhérents à participer aux activités qui leur sont proposées.

(source : aom29N)



Visite de Serge POSTEC au doyen de la section, René QUEMENER - MP Emsec - 87 ans



Île de Batz - Visite de Françoise LAGARDE et de Gérard PRIGENT à Fernande GÉGOT, veuve de Joseph MP Bosco

PLOUGUIN

◆ La section de Plouguin s'est réunie en assemblée générale en présence de 12 adhérents sur les 22 inscrits (19 retraités, 2 veuves et 1 sympathisant). Le président, Philippe Fernandez, a présenté le rapport moral, le compte rendu des activités et des finances. Après quoi, il a détaillé les principaux sujets présentés à la dernière conférence des présidents de la section Nord Finistère : maladies professionnelles (amiante), pouvoir d'achat, suppression des chèques vacances pour les retraités.



Pour clore la séance, le président a sollicité les adhérents présents, leur demandant des volontaires pour étoffer le bureau. « Les membres actuels seraient ravis d'accueillir un trésorier, un secrétaire, un portedrapeau suppléant. Chacun peut y trouver une place, toute aide étant la bienvenue », souligne-t-il.
(source : Le Télégramme et aom29N)

SAINT PABU

◆ Dimanche 14 janvier, une vingtaine d'adhérents ont participé à l'assemblée générale de la section des officiers-mariniers de Saint-Pabu présidée par Pierre Lacot.

La section compte 38 membres (26 retraités, onze veuves et un officier-marinier féminin en activité).

Le rapport moral et le compte rendu d'activités ont été dressés par le secrétaire. Le bilan financier, donné par le trésorier, a été voté à l'unanimité par l'assemblée.

Le président a ensuite détaillé les principaux sujets présentés par la récente conférence annuelle des

présidents de section du Nord-Finistère qui s'est tenue à Saint-Renan : maladies professionnelles, le pouvoir d'achat, les retraites les plus modestes, la suppression des chèques-vacances...

Le renouvellement du quart sortant n'a pas modifié la composition du bureau.

À l'issue de l'assemblée, un vin d'honneur a été offert, suivi d'un repas kig ar farz préparé par un restaurant de la commune, qui a réuni une vingtaine de convives.

(source : Le Télégramme et aom29N)



de g à dr :

En haut : Olivier PRUDHOMME, Pierre LACOT, Jean-Noël PROVOST

En bas : Philippe MAINGANT (aom29N) - Yann PAILLER, Gilbert MINGANT, Hervé LAOT, Lucien LAOT, Laurent MINOT, Jean-Yves COUDER

Activités des sections

L'HÔPITAL-CAMFROUT

◆ Le 7 décembre 2023, c'est sous une pluie fine qu'une poignée d'Anciens Combattants et Officiers Mariniers de la commune de L'Hôpital-Camfrou ont commémoré le 83ème anniversaire de la chute de l'avion allié, abattu sur la commune par les forces allemandes le 07 décembre 1940.

Devant le Mémorial des aviateurs, une gerbe a été déposée et un moment de recueillement observé en l'honneur du sergent PRATT, l'aviateur anglais pilotant le Bristol Beaufort Mark1, et des trois autres victimes, le pilote Australien MUSSENDEN et les Britanniques, les sergents BROOKS et EADE.

Les portes drapeaux étaient le Major électricien Jean-Claude LAOT et le Maître principal Mécanicien Hervé RAMBERT.

Les quatre aviateurs reposent en paix au cimetière de la commune.

(source : aom29N)



Activités des sections

LANNILIS

◆ Le 27 janvier à Tréglonou, Isabelle Taloc, présidente de la section des officiers marins de Lannilis a présidé l'assemblée générale.

Elle a d'abord présenté les actions menées par le bureau de l'association des officiers marins du Nord-Finistère (AOMR29N) dont le siège est à Brest.

Concernant l'«anxiété amiante», sujet très suivi par beaucoup d'officiers marins, elle a incité les membres concernés à constituer un dossier pour obtenir une indemnisation et à ne pas hésiter à contacter le référent de l'AOM qui travaille avec l'avocat de la structure.

A suivi la présentation des manifestations auxquelles le porte-drapeau et les membres de la section ont participé. Pierre Le Jan a présenté le bilan financier de la section ainsi que les effectifs, au nombre de 46.

Daniel Brenterch, membre depuis plusieurs années a rejoint le bureau. La présidente a clos l'assemblée en informant les adhérents qu'un repas sera proposé en juin pour consolider les liens de solidarité et de camaraderie.

(source : Le Télégramme et aom29N)



De gauche à droite : Cécile Le Roux, maire-adjointe de Lannilis, Guy Taloc, maire de Tréglonou, Pierre Le Jan, trésorier, Isabelle Taloc, présidente.

Activités des sections

SAINT-THÉGONNEC

◆ L'assemblée générale de la section s'est tenue le 11 février.

Elle était présidée par **Martial Quiviger**, en présence de Solange Creignou, maire, de Gaelle Zanéguy, conseillère départementale, de Daniel Autret, président de l'UNC et de Roger Rolland, membre du bureau de l'AOM du Finistère Nord.

La section, qui fête cette année son 60e anniversaire, compte 28 adhérents. Le président en a profité pour lancer un appel aux marins de la Marine Nationale

(retraités ou en active) pour rejoindre la section et ainsi renforcer le groupe.

Francis Piatkowski, trésorier, a présenté les comptes qui sont légèrement excédentaires. **Éric Breton** qui a pris la fonction de porte-drapeau. Après avoir exposé le compte rendu des activités, le président et **Roger Rolland** ont porté le débat sur les informations de la fédération et des maladies professionnelles. Le bureau a été reconduit.

(source : Le Télégramme et aom29N)



De g à dr : Mme Zaneguy, conseillère départementale - Mme Creignou, maire de St Thegonnec Martial Quiviger, Président de la section - Francis Helfenstein président adjoint Roger Rolland (aom Nord-Finistère)

Ils ont rejoint ces derniers mois l'AOM Nord-Finistère

(depuis décembre 2023)

BELLEC Marc
BILLARD Patrick
CABIOCH Gérard
CASTREC Jacques
CREACH Pierre
COLOMBIER Jean-François
FOURNIER Gilles
GRASSIOT Francis
HADJAKLI Marc
HOSTACHE Pascal
KERBRIAND-POSTIC Patrick
KERNEIS Jacqueline
LE PIVERT Serge
MARIEZ Laurent
MORISSET Bruno
MOUELO Laurent
MOULIN Emmanuel
OLLIER Michel
PORGEON Frédéric
PREVITALE Mickaël
TALARMAIN Jean-Yves



ABALLEA Jean-Pierre
BERVAS Annick
BESNARD Michèle
BIENON Christophe
COLLIN Eric
CRAVA Clément
DUBOIS Eric
GUYOMARCH Marie-Annick
LE BIZEC Pascal
LE PORS Gilbert
LEOST Enora
LIJOUR Audrey
MADEC Claude
MOREL Jeanne
RAMSAYER François
RIOU Emile
ROBERT Yann
SCHUDDINCK-LEDAGRE Martine
SEBILLET Yann
VANBIERVLIET Vincent
YANNOU Claude

Tout va bien après Muru ...

◆ Tahiti, le 14 décembre 2023 - L'Institut de la radioprotection et de la sûreté nucléaire (IRSN) a publié son bilan de la radioactivité en Polynésie française pour les deux dernières années, 2021 et 2022.



Selon un rapport de l'Institut de la radioprotection et de la sûreté nucléaire (IRSN), les niveaux de radioactivité artificielle de huit îles hautes et huit atolls de la Polynésie française mesurés en 2021 et 2022 restent, dans la continuité des années antérieures, à un niveau très bas. Cette radioactivité résiduelle est essentiellement attribuable au césium 137.

Cette surveillance, initiée depuis 1998 par l'IRSN, suit chaque année cinq îles hautes et deux atolls, situés dans les cinq archipels de la Polynésie française ainsi que Moorea, Rapa, Raivavae, Pukarua, Reao, Vahitahi, Vairaatea, Nukutavake-Pinaki et Hikueru.

Les échantillons prélevés de nature variée proviennent des différents milieux atmosphérique, terrestre et marin avec lesquels la population peut être en contact ainsi que de denrées alimentaires issues du milieu marin de pleine mer, du milieu marin lagunaire et du milieu terrestre (boissons, viandes, légumes-feuilles, légumes fruits, légumes racines, fruits, poissons pélagiques, poissons de lagon, bénéitiers) complétés par des produits importés (lait, viande d'agneau, viande de bœuf et riz).

Les prélèvements d'aérosols de l'air, d'eau de mer et d'eau de pluie, quant à eux, ont été effectués à Tahiti.

Enfin, l'IRSN réalise aussi depuis quelques années des prélèvements de bénéitiers, mollusques bivalves très abondants dans les lagons, dans l'atoll de Hikueru, situé dans l'archipel des Tuamotu, ainsi qu'au niveau de l'île de Raivavae, située dans l'archipel des

Australes.

“Cette nouvelle campagne de mesures, dans la continuité de celles de ces dernières années, confirme la stabilité des niveaux de radioactivité artificielle résiduelle décelable dans l'environnement polynésien.

Ils se situent à un niveau très bas et sont essentiellement attribuables au césium 137 (137Cs)”, constate le rapport.

Une exposition plus faible que dans l'Hexagone.

Toujours selon les conclusions du rapport, en 2021 et 2022, *“la dose efficace annuelle totale, comprenant l'exposition externe, l'exposition interne par ingestion et l'inhalation est de l'ordre de 1,4 millisievert pour les adultes de Polynésie française, soit deux fois plus faible qu'en métropole, de l'ordre de 3 millisieverts, hors exposition médicale”.* Cette exposition aux rayonnements ionisants serait de plus *“quasiexclusivement d'origine naturelle”.* La radioactivité d'origine artificielle ne représentant que de l'ordre de 0,1% de la dose efficace totale.

Pour les expositions supérieures, l'IRSN constate qu'elles sont liées à la consommation de bénéitiers.

“Les analyses effectuées sur un grand nombre de ces mollusques montrent des concentrations élevées en polonium 210 (210Po) et en plomb 210 (210Pb), radionucléides d'origine naturelle”, précise le rapport.

“Aujourd'hui, le sol contient encore une fraction des retombées radioactives des essais nucléaires atmosphériques”, concède le rapport.

“Les radionucléides présents dans les sols sont à l'origine de l'exposition externe et de la contamination des denrées d'origine terrestre par voie racinaire.”

Trois échantillonnages de sols ont été effectués sur trois sites à Maupiti en 2019. Les résultats non encore publiés dans les précédents rapports concernent les concentrations des isotopes du plutonium et de l'241Am ainsi que les rapports entre les nombres d'atomes des isotopes 239 et 240 du plutonium ((239Pu/240Pu) at/at) pour deux des trois sites de Maupiti. Les chercheurs ont pu constater que la concentration moyenne du 137Cs en fonction de la profondeur croît dans les premiers centimètres pour décroître ensuite suivant un profil exponentiel.

Rechercher un camarade adhérent sur le site internet de la FNOM

◆ En vous connectant sur le site internet de la FNOM (FNOM.COM) Onglet «Annuaire» - «Recherche adhérent» - Saisir son nom puis le code.



S'il est adhérent à la FNOM, son nom apparaît ainsi que son association d'appartenance.

Pour connaître sa section ou ses coordonnées, contacter le responsable du fichier de l'aom29N [fichier.adherents.aom-nord-finistere1@orange.fr](mailto:adherents.aom-nord-finistere1@orange.fr) pour autorisation de mise en relation.



Ils nous ont quittés récemment

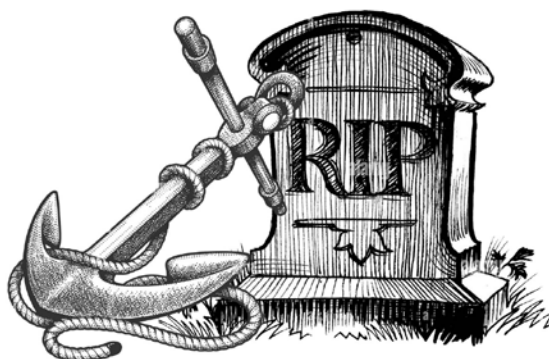
(depuis décembre 2023)



Toutes nos condoléances aux familles

SIMON Michel *MP MECAN*
ARCHAMBAULT James *SM TIMON*
OLLIVIER André *MP ELARM*
CAIGNARD Yves *MP ELAER*
DROFF Marcel *MP NAVIS*
BOEDOC Goulven *PM MANEU*
MEIGNEN Jacques *PM FUSCO*
LE CORRE Marie-Michèle
PREMEL Jean *MP CHARP*
KERIVIN Ernest *MP MECAN*
LE SEAC'H Frédéric *MP ELECT*
CLOATRE Joseph
KERDRAON Jean-Jacques *MP ELAER*
LAGATHU Joseph *MJR CAP*
GELEBART Joseph

MAZE Guy *PM ELARM*
JEZEGOU Christian *PM ELECT*
FOURNIS Marcel *PM MANEU*
VILLALON Jacques *MT CANON*
CALVEZ Michel *MT MANDP*
BRAMOULLE Annick
FOREST Aline
ELIES Guy *PM FOURR*
CAVAREC Yves *PM MECAN*
CORBE Joseph *SM MECAE*
EOZENO Vincent *MJR NAVIS*



Philippe de Gaulle, né d'une lignée prestigieuse, notamment fils de l'homme du 18-Juin, a quitté ce monde le 13 mars 2024 à 102 ans.



Discours d'adieu, sur le «Duguay-Trouin», de l'amiral Philippe de Gaulle, lors de la prise d'armes et passation des pouvoirs à l'occasion du départ de l'Escadre de l'Atlantique.

[Discours d'adieu de l'amiral Philippe de Gaulle](#)



Hommage aux sous-mariniers du Narval

◆ Une assistance fournie était présente ce 27 janvier au matin, devant la stèle du sous marin Narval, près de la préfecture maritime de Brest.

Sous-mariniers en retraite et représentants des marins d'active ont commémoré la disparition, le 15 décembre 1940, du Narval, sous les ordres du commandant Drogou, et de ses 50 membres d'équipage.

Un dépôt de gerbe au pied de la stèle par l'amiral représentant la Force océanique stratégique, Christian Davant président de l'Agasm Minerve, et Eric Guellec, adjoint au maire chargé des associations patriotiques a clôturé cette cérémonie.

(source : Le Télégramme et aom29N)



BREST 2024

◆ A l'occasion des Fêtes Maritimes Brest 2024, l'AOM Nord-Finistère mettra en place pour ses adhérents des sorties gratuites en rade à bord de semi-rigides au départ du port du Moulin Blanc les 13 et 14 juillet. Il y aura 2 rotations le matin et 2 l'après midi sur les 2 jours. Seulement 56 places seront à réserver. Seuls les adhérents et adhérentes ayant leur carte à jour avec le timbre 2024 pourront s'inscrire.

Les modalités seront précisées dans ce prochain journal.





BULLETIN D'ADHÉSION

VOTRE SITUATION (RETRAITÉ(E)) (ACTIF) (VEUVE-VEUF) (SYMPATHISANT(E))

SECTION DE (au choix de l'adhérent) : _____ (voir la liste en bas de page)

NOM / Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone Fixe : _____ Portable : _____

Adresse Mail : _____

Grade et Spécialité : _____

Année d'entrée au service: _____ Année de fin de service: _____ Année de naissance: _____

Décorations : _____

Adhères-vous ou avez-vous déjà adhéré à une association d'officiers mariniers ? (OUI) (NON)

Laquelle ? _____

Souhaitez-vous recevoir des informations de l'association par mail ? (OUI) (NON)



Date et Signature :

SECTIONS LOCALES :

BOURG-BLANC - BAIE DE MORLAIX - BREST - CHATEAULIN - CORSEN - GOUESNOU - GUILERS - GUIPAVAS -
GUISSENY - IROISE - KERLOUAN - KERNIC - L HOPITAL CAMFROUT - LANDEDA - LANDERNEAU - LANDIVISIAU -
LANNILIS - LE DRENNAC - LE FOLGOET - LE RELECQ KERHUON - LESNEVEN - LOPERHET - OUESSANT -
PLABENNEC - PLOUDALMEZEAU - PLOUGASTEL-DAOULAS - PLOUGUERNEAU - PLOUGUIN - PLOUVORN -
PLOUZANE - PORSPODER - PORTSALL - ST PABU - ST POL DE LEON - ST RENAN - ST THEGONNEC

◆ Pour paiement de la cotisation par virement bancaire :

AOMR NORD-FINISTERE
IBAN FR76 1558 9297 1804 1810 9834 032
CCM BREST CENTRE SIAM

*Le montant de la cotisation pour la section choisie vous
Sera communiqué dès réception de ce bulletin par le
siège de l'AOM Nord-Finistère.*

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion à l'Association des Officiers Mariniers du Nord-Finistère. Conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 06/01/78 (art. 27) et au RGPD (Règlement général européen sur la protection des données personnelles), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.

Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter l'AOM 29 N par courriel à aom-nord-finistere@wanadoo.fr ou à l'adresse postale suivante mentionnée dans l'entête de ce bulletin d'adhésion.